

COMMUNE DE RENAISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : 24 novembre 2015

Objet : Instauration du Droit de Prémption Urbain

N° 2015-11-24/06

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre du mois de novembre, le Conseil Municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jacques THIROUIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 20

Votants : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Jacques THIROUIN, Arlette RONDEPIERRE, Muriel MARCELLIN, Joël THIVEND, Sylvie GALLAND, Laurent BELUZE, Marie CHERVIER, Christiane THEVENET, Jean-Jacques BESACIER, Didier PICARD, Charles PERROT, Jean-Claude JOANIN, Joseph NGUYEN, Valérie MEUNIER, Dominique MUZELLE, Evelyne DEVEAUX, Claudine CLAIR D'ANTONIO, Emilie GIRARD, Ludovic PICOT et Nicolas GAUTHIER.

Absents excusés : M. Michel GAY et Mme Christelle DUBOUIS-BAGLAN.

Procurations : M. Michel GAY à Mme Arlette RONDEPIERRE et Mme Christelle DUBOUIS-BAGLAN à M. Nicolas GAUTHIER.

Date de convocation du Conseil municipal : le 17 novembre 2015.

Secrétaire de séance : M. Ludovic PICOT.

Mme Muriel MARCELLIN, Adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme, rappelle au Conseil municipal que la Commune avait ré-institué le Droit de Prémption Urbain (DPU) par une délibération du 25 février 2008. Il s'appliquait sur les zones U et AU (avec ou sans indice) délimitées au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2008.

Compte-tenu de la délibération de ce jour approuvant la révision du PLU, Mme Muriel MARCELLIN invite l'assemblée délibérante à rétablir ce droit sur les zones urbaines U et à urbaniser AU, du Plan et Local d'Urbanisme nouvellement approuvé, comme suit :

- Zone UA : zone urbaine de cœur de bourg
- Zone UB : zone correspondant aux extensions récentes du bourg
- Zone UEa : zone urbaine à vocation d'activités économiques mixtes
- Zone UEb : zone urbaine à vocation d'activités de production et/ou de services - Secteur de Grange Vignat
- Zone UH : zone urbaine d'habitat diffus en dehors du tissu urbain constitué
- Zone UL : zone urbaine à vocation dominante d'équipements publics
- Zone UZ1 : zone urbaine à vocation commerciale
- Zone AUL : zone d'urbanisation future à vocation de services publics/intérêt collectif et de mixité de l'habitat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 210-1 à L. 216-1, L. 300-1 et R. 211-1 du code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal le 24 novembre 2015,

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de prémption urbain en vue de réaliser, dans l'intérêt général, des actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de ces actions ou opérations d'aménagement,

- DECIDE d'instaurer le droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines « UA – UB – UEa – UEb – UH – UL – UZ1 » et à urbaniser « AUL » telles qu'elles sont délimitées par le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de la Commune approuvé le 24 novembre 2015,
- DIT que le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au PLU conformément à l'article R. 123-13 (4°) du code de l'urbanisme ;
- DIT que cette délibération sera affichée pendant un mois en Mairie et publiée par mention dans les annonces légales de deux journaux diffusés dans le département.

Elle sera également transmise (accompagnée d'un plan) à :

- *Monsieur le Sous-Préfet de Roanne,*
- *Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques,*
- *Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat,*
- *Chambre départementale des Notaires,*
- *Barreau de l'Ordre des Avocats,*
- *Greffé du Tribunal de Grande Instance de Roanne.*

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 26 novembre 2015

Le Maire,
Jacques THIROUIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20151124-2015_11_24_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2015

Publication : 27/11/2015

Le Maire
Jacques THIROUIN



ROANNE NAISSANCE

Bienvenue à Kenzy



Photo Alexandra ROCLE

Lenny (7 ans) et Lorenzo (4 ans) ont une grande nouvelle ! Leur frère Kenzy vient de naître pour le plus grand bonheur d'Ingrid Argaud et Morgan Ar-

gaud. Ce bout de chou est né le 12 décembre, à 3 h 50, à la maternité de Roanne. Il pesait 2,420 kg et mesurait 46,5 cm à la naissance.

ROANNE NAISSANCE

Bienvenue à Inès



Photo Alexandra ROCLE

C'est avec fierté et émotion qu'Isabelle Tournebize et Younes Gafa vous présentent leur premier enfant. La petite fille se prénomme Inès et a ouvert les yeux le 11 décembre, à 1 h 58, à la maternité de Roanne. Cette jolie princesse pesait alors 2,720 kg et mesurait 48,5 cm.

SAINT-ROMAIN-LE-PUY DISTINCTION

Deux pompiers volontaires décorés d'argent et de vermeil

Lors de la fête de la Sainte-Barbe, à la caserne de Saint-Romain-le-Puy, samedi, le lieutenant chef de corps Denis Moreton a fait remettre une médaille à deux pompiers volontaires, une distinction pour leurs années de service et de dévouement.

Au sergent Bruno Chavallard, qui a intégré le corps en mars 1995, c'est le député Dino Cineri qui l'a félicité et qui lui a remis une médaille d'argent pour vingt années d'un travail remarquable.

Au sergent Eric Vallier, qui a débuté en janvier 1991 au CIS de Saint-Chamond avant de rejoindre Saint-Romain-le-Puy où il a passé plusieurs grades, c'est le colonel Baiges, représentant le Sdis départemental, qui l'a décoré de la médaille de vermeil. En 2010,



Bruno Chavallard et Eric Vallier (à droite).

Photo Josette FALLONE

il avait reçu la médaille d'argent. Dévouement, courage, disponibilité ont

été les maîtres mots lors des discours de circonstance.

AVIS

Droit de préemption urbain

Commune de Renaison

INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAINE

Par délibération n°2015-11-24/06 en date du 24 novembre 2015, Le Conseil Municipal de la commune de Renaison a décidé d'instaurer le droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines et à urbaniser telles qu'elles sont délimitées par le Plan de Zonage du Plan Local d'Urbanisme de la Commune approuvé le 24 novembre 2015 (UA, UB, UEa, UEb, UH, UL, UZ1 et AUL).

La dite délibération est affichée en Mairie pendant un mois à compter du 27 novembre 2015. Le dossier est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

403150100

Enquêtes publiques



SOUS-PREFECTURE DE MONTBRISON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

La demande présentée par MM. les Gérants du GAEC DE LA CHALAMELLE, sis lieu-dit "La Chalamelles" à Chambéon, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage de veaux de boucherie et de bovins d'engraissement de 750 animaux, fera l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois qui aura lieu du mardi 5 janvier au mardi 5 février 2016 inclus.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Jean-Luc DELORME, Cogérant du GAEC DE LA CHALAMELLE, dont le siège social est lieu-dit "La Chalamelles" à Chambéon - Tél : 04.77.27.82.58

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant la demande d'autorisation est le Préfet de la Loire. A l'issue de l'enquête publique, la demande susvisée fera l'objet d'une décision préfectorale d'autorisation ou de refus.

Durant cette période, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier (demande, étude d'impact, avis de l'autorité environnementale et pièces annexes) déposé en Mairie de Chambéon, siège de l'enquête publique, aux heures et jours habituels d'ouverture des services au public, soit le mardi de 13 h 30 à 17 h 00, le mercredi de 12 h 00 à 14 h 00 et le jeudi de 8 h 00 à 12 h 30. Il sera également possible de faire valoir ses observations, oralement, par écrit, ainsi que par correspondance adressée à Mme Gisèle LAMOTTE, en Mairie de Chambéon.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Mme Gisèle LAMOTTE, responsable de service au parc naturel régional du Pilat, assurera les fonctions de Commissaire-Enquêteur titulaire.

Elle recevra en personne les observations du public en Mairie de Chambéon, les :

- Mardi 5 janvier 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- Lundi 11 janvier 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- Jeudi 21 janvier 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- Vendredi 29 janvier 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- Vendredi 5 février 2016 de 14 h 00 à 17 h 00

Mme Aline SARAZIN est désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur suppléant.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur en Mairie de Chambéon ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Montbrison. Ces documents resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces informations seront mises en ligne sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante : www.loire.gouv.fr, rubrique "Installations Classées".

Toute personne physique ou morale concernée peut demander, à ses frais, communication du rapport et des conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur.

Le présent avis sera affiché quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, en Mairie siège de l'enquête (Chambéon), dans les Mairies concernées par le rayon d'affichage (Feurs, Magneux-Haute-Rive et Précieux), ainsi que sur les lieux habituels d'affichage de ces communes et sur les lieux des aménagements projetés.

507379700

Envoyez-nous la photo de votre choix et achetez la Une de votre enfant !

LYON 21
A 90 ans, elle dirige toujours son atelier de lingerie

SAINT-NAZAIRE
Mère célibataire, elle change un bébé malade

LE PROGRES
Bienvenue à Zoé.

LOIRE
Les Formins visitent le monde associatif

SAINT-ETIENNE
cadres : on recrute dans les services

VERMOREL
Grandes manœuvres en coulisses

LOIRE
Marc Levy s'engage pour la planète

Dans les bras de son papa et sa maman, voilà Zoé. Cette fille est née samedi 22 janvier à 6h12 et Zoé comble de bonheur

Annonces classées

PR

ANNONCES OFFICIELLES

Par arrêté de M. le Préfet, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires sur l'ensemble de notre département.

VIE DES SOCIÉTÉS

TRANSFORMATION EN SAS

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal du 20 novembre 2015, l'associé unique de la société VERRETRI, SAS au capital de 5.000 €, dont le siège social est 21 de Montalègre, 42140 Chazelles-sur-Lyon, immatriculée sous le numéro 492.107.289, RCS Saint-Etienne, a décidé :

- la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société ;
- la modification de la dénomination sociale, qui est devenue ELS-VERRETRI.

Son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 5.000 €.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : la cession des actions par l'associé unique est libre.

Sous sa forme SARL, la société était gérée par M. Yann DUMAS.

Présidence : sous sa nouvelle forme de SAS, la société est dirigée par son président, M. Yann DUMAS, président, demeurant 13, rue Lamartine, 42140 Chazelles-sur-Lyon.

Pour avis.

La gérance.
971565

SARL AK TEAM
SARL en liquidation au capital de 2.000 €
18, rue Jean-Jaurès, 42300 Roanne
RCS Roanne 529.904.765

LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2015, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Roanne, en annexe du RCS.

Pour avis.

Le liquidateur.
974169

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SCI présentant les caractéristiques suivantes.

Dénomination sociale : SCI CHANTEMERLE.

Forme sociale : SCI.

Siège : 189, chemin des Avaizes, 42750 Saint-Denis-de-Cabanne.

Objet : la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute autre forme, des immeubles de la société.

Capital : 1.000 €.

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de l'immatriculation au RCS de Roanne.

Gérance : M. François DUCROT, demeurant 189, chemin des Avaizes, 42750 Saint-Denis-de-Cabanne ; M. Cédric LEVEQUE, La Roche, 71170 Coublanc.

Pour avis.

Le gérant.
973180

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Roanne du 7 décembre 2015, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes.

Forme sociale : société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : UN AIR DE CAMPAGNE CHEZ PASCOLI.

Siège social : le Bourg, 42260 Bully.

Objet social : l'exploitation d'un fonds de commerce de bar, restaurant, plats à emporter, épicerie multi-services incluant les activités de dépôt de pain et dépôt de journaux.

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS de Roanne.

Capital social : 1.000 €.

Gérance : Mme Kelly PASCOLI-JADIS, demeurant 117, rue des Orchidées, 42155 Lentigny.

Pour avis.

974816

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 29 novembre 2015, constitution de la SCI à capital variable : GRIB 26.

Siège : 63, rue des Vernes, 42340 Veauche.

Capital minimum : 100 €.

Objet : immobilier.

Gérant : Arnaud FLORENT, 63, rue des Vernes, 42340 Veauche.

Durée : 99 ans au RCS de Saint-Etienne.

971618

FOOD TRAILER
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1.000 €
Siège social : 4, rue du 19-Mars-1962, 42450 Sury-le-Comtal
RCS Saint-Etienne 801.937.491

DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 2 novembre 2015, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Grégory PAVARD, demeurant à Sury-le-Comtal (42450), 4, rue du 19-Mars-1962, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes, et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Etienne, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

970862

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SARL.

Dénomination sociale : 2 i 070.

Capital social : 50.000 €.

Siège : 13, rue Dorian, 42700 Firminy.

Objet social : mise à la disposition temporaire de toutes personnes physiques ou morales de personnel de toutes professions de toutes catégories et de toutes qualifications, activité de placement par la fourniture de services visant à rapprocher offres et demandes d'emploi, détermination des besoins en personnel et la définition de poste, recherche et sélection de personnel, insertion formation et accompagnement des demandeurs d'emploi, ainsi que l'élaboration de bilan de compétence et la reconversion de personnel, assistance et accompagnement dans la gestion des ressources humaines, toutes prestations de service, formation et conseil liés à l'objet de la société.

Durée : 99 années.

Gérant : M. Thierry DE VIGNEMONT, demeurant 203, chemin des Barraux, 38330 Biviers.

Immatriculation : RCS Saint-Etienne.

973502

FERMETURES STEPHANOISES
SARL au capital de 35.000 €
Siège : 38B, rue Gambetta, 42170 Saint-Just-Saint-Rambert
RCS Saint-Etienne 444.574.420

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une assemblée générale en date du 31 octobre 2015, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture de la liquidation au 31 octobre 2015.

Dépôt des actes : greffe du tribunal de commerce de Saint-Etienne.

974866

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 969934, parue le 10 décembre 2015 dans « Le Pays Roannais », concernant l'AUTO ÉCOLE BOUCHER, il fallait lire « AUTO ÉCOLE ABC' CONDUITE » au lieu de « AUTO ÉCOLE BOUCHER ».

975159

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

COMMUNE DE RENAISON

INSTAURATION

DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAINE

Par délibération n° 2015-11-24/06 en date du 24 novembre 2015, le conseil municipal de la commune de Renaison a décidé d'instaurer le droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines et à urbaniser telles qu'elles sont délimitées par le plan de zonage du plan local d'urbanisme de la commune approuvé le 24 novembre 2015 (UA, UB, UEa, UEb, UH, UL, UZ1 et AUJ).

La dite délibération est affichée en mairie pendant un (1) mois à compter du 27 novembre 2015.

Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

974184

COMMUNE DE MACHÉZAL

AVIS DE LA MAIRIE

MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE

D'UN PROJET D'ALIÉNATION ET CLASSEMENT DE CHEMINS

Sont concernés les chemins de Bourrière, Le Pin-Bouchain, Le Fay, Le Chizallet, Champamont, Le Truchet.

Une enquête publique de quinze (15) jours aura lieu en mairie de Machézal, les jours ouvrables, du 5 janvier 2016 au 20 janvier 2016 inclus, où toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner leurs observations sur un registre.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie :

- le 5 janvier 2016, de 9 heures à 11 heures ;
- le 20 janvier 2016, de 9 heures à 11 heures.

974666

PRÉFECTURE DE LA LOIRE

AVIS D'AUTORISATION

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES TRAVAUX DE PRÉLÈVEMENT D'EAU AUTORISATION D'UTILISATION DE L'EAU POUR LA CONSOMMATION HUMAINE ET DÉLIMITATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES DE SOURCE DE LA MONTAGNE SITUÉS SUR LA COMMUNE DE LÉRIGNEUX ET ALIMENTANT LE SYNDICAT DE PRODUCTION D'EAU DU MONTBRISONNAIS

Par arrêté du 26 novembre 2015 modifiant l'arrêté du 9 juin 2015, le préfet de la Loire a autorisé, au titre des articles R. 1321.1 et suivants du Code de la santé publique, le syndicat à utiliser l'eau prélevée par les ouvrages de captages de Source de la Montagne en vue de la consommation humaine.

Cet arrêté instaure des périmètres de protection autour de ces ouvrages et les servitudes s'y rapportant sur la commune de Lérigneux. Les servitudes prévues au présent arrêté seront annexées dans les documents d'urbanisme de la commune concernée.

Cet arrêté est affiché en mairie de Lérigneux pendant une durée minimale de deux mois. Le maire conserve l'acte portant déclaration d'utilité publique et délivre à toute personne qui le demande les informations sur les servitudes qui y sont rattachées.

975204

VENTES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES

HÔTEL DES VENTES DE ROANNE
Etude de M^e Véronique INGELS - Commissaire priseur judiciaire
SVV ROANNE ENCHÈRES - Agrément n° 2002 402
Commissaire priseur habilité : M^e Véronique INGELS
23, rue Benoît-Malon, 42300 Roanne
Tél. 04.77.72.52.22, fax 04.77.70.15.23
Internet : <http://www.interencheres.com>

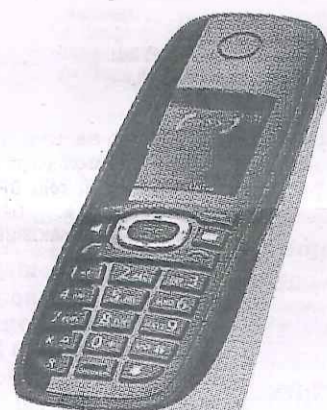
AVIS

L'étude sera fermée du 24 décembre 2015 au 2 janvier 2016 inclus. Prochaines ventes judiciaires à partir du 8 janvier 2016.

Photos et listes consultables sur www.interencheres.com/42003
Vente au comptant, frais en sus 20 % (volontaire) ou 14,40 % (judiciaire)
Chèque certifié ou lettre accreditée pour tout achat supérieur à 1.500 €
Vente brocante le dernier vendredi du mois.

975142

Votre petite annonce par téléphone



04 77 44 47 47

SIMPLE ET EFFICACE

Dicté votre texte à l'hôtesse. Paiement par carte bancaire

PETITES ANNONCES

Retrouvez nos annonces sur
www.centreimmo.com
www.centreautos.com
www.centreemploi.com

Votre petite annonce par téléphone au

04.77.44.47.47

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITÉS BROCANTES

ACHETE montres bracelets anciennes, montres goussets. _ Tél. 06.07.82.72.49
973753

ACHAT D'OR, réparation sur place, transformation. _ Bijouterie PAIN, 14, rue Maréchal-Foch (rue piétonne du bas), 42300 Roanne, tél. 04.77.71.73.19. 950694

RECHERCHE pour collections, très vieux modèles de machines à coudre. _ Tél. 06.07.82.72.49 973751

LA COLLECTRICE, spécialiste débarras, videmaison, tous locaux, achète et débarrasse tout rapidement. Suite successions, ventes, etc. _ Tél 06.24.50.61.21. 960423

MEUBLES

SALONS SALLES À MANGER

CANAPE 3 places, tissu velours ras rouge, fixe, TBE, visible Riorges, 240 €. _ Tél. 04.77.67.58.26 ou 06.63.00.08.91. 969104

CANAPE D'ANGLE, cuir, achat le 1/02/2015, 2 assises électr. + 2 têtes électr., L3 m + angle 1 m, bordeaux. _ 04.77.69.71.17. 975853

DIVERS MEUBLES

VIDE MAISON, 33 rue Louis-Ranvier, 42300 Roanne, samedi 19 décembre de 9 h à 15 h. _ Tél. 06.16.56.63.42. 971070

MEUBLES ANCIENS NOYER, chambre à coucher, coiffeuse de style vec chaise, buffet formica 4 p., armoire toilette, le tout BE. _ Tél. 06.77.15.37.10 968851

LA BROCRANTERIE, achat antiquités, cartes postales, monnaies, bibelots, mobiliers, tableaux, vaisselle ancienne, 59 chemin Grande-Grange, Villerest. _ Tél. 04.77.72.82.95. 964478

VÊTEMENTS

MANTEAU agneau retourné, vêtements femme T 42/44, tissus, dbles rideaux, napperons. _ Tél. 06.26.87.45.76 974143

MANTEAU D'ASTRAKAN et veste en lapin, T. 40/42. _ Tél. 03.85.26.45.97. 962417

AGRICULTURE

BOIS DE CHAUFFAGE

BOIS SEC, frêne, chêne, 50 € le stère. _ Tél. 06.33.77.31.55. 975727

BOIS DE CHAUFFAGE chêne, longueur 1 m, sec 2 ans, bord chemin, 36 €/stère, 34 €/10 stères. _ Tél. 06.89.28.69.22. 966356

SACS DE BOIS, env. 10 kg et 30 cm long, 4 € le sac. _ Tél. 06.27.49.48.78 ap. 18 h. 973158

BOIS DE CHAUFFAGE chêne, sec, 2 ans, en 1 m. : 45 € le stère ; 0,50 cm, 0,40 cm et 0,30 cm, 0,25 cm : 50 € le stère. _ Tél. 06.11.85.53.11. 967405

MATÉRIELS AGRICOLES

CHARRUE KHUN MASTER 100, 3 corps extensibles, sécurité hydraul., excell. état. _ Recorbet A., 69 R o n n o , t é l 04.74.89.06.80. 963899

MOTEUR SIMCA type 9 pour Pony, bon état de marche, 150 €. Démarreur pour tracteur Renault ess. 3043, moteur type 85, 6 volts, révisé, 100 €. Dynamo pour tracteur IH, type 137D, 50 €. _ Tél. 04.77.64.19.55. 970652

TRACTEUR, TBE, révisé et repeint, Nufield U60 cv, moteur diesel BMC (collectionneur), Argus 2.300 €, prix à déb. Tracteur IH Farmall, super FCC, impeccable, repeint (collectionneur), 1.600 € à déb. _ Tél. 04.77.64.19.55. 970640

OCC. TRACTEURS : Valtra 6250, N122, A75, N111, Zetor 85 cv + ch., Same Explorer, Silver, Massey, Fendt, dessileuse pailleuse, pailleuse, mélangeuse. Prix spécial avant inventaire sur tout le matériel neuf et occasions, morte-saison fenaison Pottinger. Profitez-en. Au magasin : batteries, outillage, karcher, abreuvoirs, liquide refroidissement, vêtements, jouets. Ouvert pendant les fêtes sauf les 26 décembre et 2 janvier. _ SOROMOT, concessionnaire Valtra/Zetor, 42460 COUTOUVRE. 975823